

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts  
MRC Maskinongé

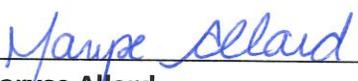
## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

**AVIS PUBLIC**, vous est par les présentes donné par Maryse Allard, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le rôle de perception, servant à l'imposition des taxes foncières et de compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier 2022, est maintenant complété et déposé à mon bureau au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, en la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces derniers seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu au règlement portant le numéro 450-2022, ayant pour objet de fixer les taux de taxes et de compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2022. Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner à l'Hôtel de Ville au 819-265-2046 # 2835.

**DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.**  
**Ce 25<sup>ème</sup> jour de février deux mille vingt-deux (2022-02-25)**

  
\_\_\_\_\_  
**Maryse Allard**  
Greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 25<sup>ème</sup> jour de février 2022 (**2022-02-25**).

Signé :   
**Maryse Allard**  
Greffière-trésorière